

Outre-mer et Charte sociale européenne : une victoire de la République, un rappel de nos exigences

Il aura fallu cinquante-trois ans. Cinquante-trois ans pendant lesquels la France, République une et indivisible, patrie des droits de l'Homme, ratifiait un traité européen de protection sociale tout en en excluant délibérément une partie de ses propres citoyens. Cinquante-trois ans pendant lesquels les habitants de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane, de Mayotte, de La Réunion ne bénéficiaient pas des mêmes garanties sociales fondamentales que leurs compatriotes de métropole.

*

* *

L'annonce faite le 19 mars 2026 à Chisinau (Moldavie) par le représentant permanent de la France auprès du Conseil de l'Europe est donc une bonne nouvelle.

Le Parti Radical Valoisien la salue sans ambiguïté. Mais il refuse de s'en contenter.

L'extension de la Charte sociale européenne aux territoires ultramarins relevant de l'article 73 de la Constitution met fin à une anomalie juridique et morale que rien ne justifiait. La Charte garantit des droits fondamentaux en matière de travail, de santé, de logement et de protection sociale. Ces droits n'ont pas de géographie. Ils n'ont pas de latitude. Ils appartiennent à tout être humain vivant sous le drapeau de la République.

Que cette extension ait dû être « arrachée », selon le mot courageux de Sabrina Cajoly, fondatrice de l'association Kimbé Rêd-FWI, en dit long sur la résistance des habitudes et l'inertie des institutions. Qu'un recours concernant l'accès à l'eau potable et la contamination au chlordécone aux Antilles ait été rejeté en mars 2025 au motif que la Charte ne s'appliquait pas à ces territoires : voilà qui aurait dû provoquer un sursaut bien plus tôt.

Ce n'est pas une question de technicité juridique. C'est une question de dignité.

Le Parti Radical Valoisien est l'héritier d'une tradition politique qui a toujours placé la République au-dessus de toutes les compromissions.

L'égalité n'est pas un idéal réservé aux beaux discours du 14 juillet. Elle est une exigence concrète, quotidienne, mesurable dans les actes de gouvernement.

Or, pendant plus d'un demi-siècle, l'État français a maintenu une rupture d'égalité flagrante entre ses citoyens selon qu'ils vivaient à Rouen ou à Fort-de-France, à Bordeaux ou à Saint-Denis de La Réunion. Cette rupture avait des conséquences très concrètes : l'impossibilité pour les associations ultramarine de saisir le Comité européen des droits sociaux, l'exclusion des Outre-mer des rapports européens sur la crise du coût de la vie et l'invisibilisation institutionnelle des souffrances de populations déjà fragilisées.

La tradition radicale et républicaine, celle de Gambetta, de Clemenceau, des grandes Lois sociales du XXème siècle, commande une ligne claire : la République ne saurait être à géométrie variable. Elle s'applique partout, pleinement, sans exception.

Le Parti Radical prend acte de cette avancée. Mais plusieurs points méritent d'être soulignés avec fermeté.

D'abord, cette extension ne concerne pas la Nouvelle-Calédonie ni la Polynésie française, dont les assemblées locales devront se prononcer séparément. Nous appelons l'État à accompagner activement ce processus, sans attendre que de nouveaux recours soient nécessaires pour réparer de nouvelles exclusions.

Ensuite, les décisions du Comité européen des droits sociaux n'ont pas de valeur juridiquement contraignante. La France a l'obligation de coopérer avec ce comité mais la coopération sans contrainte reste, trop souvent, une coopération de façade. Nous demandons au gouvernement de s'engager publiquement à donner une suite concrète et rapide aux futures recommandations du Comité Européen des Droits Sociaux concernant les Outre-mer.

Enfin, et c'est peut-être là l'essentiel : l'extension d'un traité ne suffit pas à effacer cinquante-trois ans de retard accumulé. Le coût de la vie en Outre-mer, l'accès aux soins, le logement, l'emploi, la contamination au chlordécone : ces réalités ne disparaissent pas par déclaration diplomatique. Elles appellent des politiques publiques ambitieuses, financées et évaluées.

Le Parti Radical Valoisien a toujours défendu une vision solidariste de la République : une République qui protège, qui inclut, qui garantit à chacun les conditions d'une vie digne, où qu'il vive sur le territoire national. Cette vision n'est pas une option idéologique parmi d'autres. Elle est le fondement même du pacte républicain.

L'extension de la Charte sociale européenne aux Outre-mer est un pas dans la bonne direction. Mais un pas n'est pas une arrivée. La véritable égalité entre tous les citoyens de la République, qu'ils vivent en métropole ou dans les territoires ultramarins, reste un chantier ouvert, exigeant, qui demande davantage que des annonces.

Il demande une volonté politique durable. Et cette volonté, nous continuerons à la réclamer, sans relâche, au nom de nos valeurs radicales et républicaines.

Samuel Roullé
Secrétaire National
Parti Radical Valoisien